

Communiqué de presse

Le 3 juin 2025

Journée de solidarité 2025 : un engagement collectif renouvelé pour l'autonomie

À l'heure où la société française fait face à un vieillissement démographique et à l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap, la Journée de solidarité s'impose comme un pilier du financement de l'autonomie. En 2025, ce dispositif mobilise 3,48 milliards d'euros, soit 8 % des ressources de la branche Autonomie de la Sécurité sociale qui s'élèvent à 42 milliards d'euros, venant compléter la contribution sociale généralisée (CSG), principale source de financement (88,8 %).

Un impact concret pour 2,5 millions de bénéficiaires

Avec le concours de la Journée de solidarité notamment, ce sont chaque année plus de 2,5 millions de personnes âgées et en situation de handicap qui bénéficient d'aides telles que l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation de compensation du handicap (PCH). Ces dispositifs, financés et pilotés par la CNSA, permettent de soutenir concrètement le maintien à domicile, l'adaptation des logements ou encore l'accès à des services d'accompagnement spécialisés.

Un levier pour l'innovation et la modernisation

Au-delà du financement direct des aides individuelles, la CNSA investit, grâce à ces ressources, dans la modernisation des établissements et services médico-sociaux. En 2025, plus de 300 projets innovants seront soutenus : développement de solutions numériques pour l'autonomie, expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement, formation renforcée des professionnels... Autant d'initiatives qui contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes concernées et à anticiper les besoins de demain.

Une solidarité nationale, des territoires mobilisés

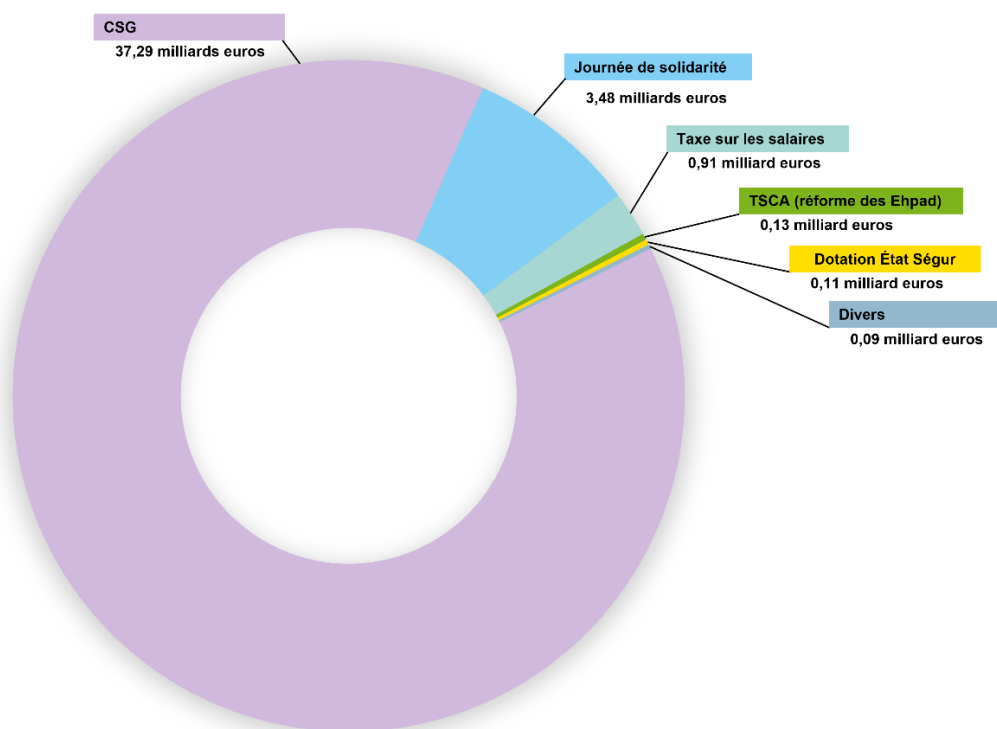
La Journée de solidarité incarne l'engagement de l'ensemble de la société : salariés, employeurs, collectivités et pouvoirs publics. Les départements, partenaires clés de la CNSA, adaptent leurs politiques pour répondre à l'évolution des besoins, dans un contexte où le nombre de bénéficiaires de l'APA a progressé de 4 % en un an. Cette dynamique collective permet de relever les défis liés à la démographie, à l'égalité d'accès aux droits et à la lutte contre l'isolement.

Vers de nouveaux horizons : réflexion sur la pérennité du modèle

La proposition d'une seconde Journée de solidarité, discutée en 2023-2024, témoigne de la prise de conscience autour des enjeux du financement de l'autonomie. Elle a ouvert la voie à des réflexions sur la diversification des ressources et l'adaptation du modèle aux défis futurs.

En 2025, la CNSA réaffirme son engagement : garantir à chaque personne en perte d'autonomie un accompagnement respectueux, personnalisé et innovant. La Journée de solidarité demeure un symbole fort de la cohésion nationale et de la volonté collective de bâtir une société inclusive et solidaire.

Journée de solidarité : quelle part de recettes affectées prévisionnelles 2025 dans le budget de la branche Autonomie ?



À propos du Service public de l'autonomie

Le service public de l'autonomie, porté par la branche Autonomie de la Sécurité sociale, rassemble les acteurs qui accompagnent, informent, orientent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants sur leurs droits et services. Il mobilise les acteurs de l'autonomie partout en France : à l'échelle nationale avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et dans les territoires, avec les Agences régionales de santé (ARS), les conseils départementaux, les maisons départementales des personnes handicapées, et les maisons départementales de l'autonomie et leurs points d'information locaux. Il a pour objectif d'améliorer le service rendu aux personnes, d'organiser l'offre pour mieux répondre aux besoins des publics et de gagner en efficacité. La CNSA, gestionnaire de la branche autonomie de la Sécurité sociale, anime et appuie son réseau dans une perspective d'harmonisation des pratiques professionnelles et d'équité de traitement entre les personnes sur le territoire. Elle développe une offre de services pour et avec ces acteurs de terrain. En 2025, la CNSA consacre plus de 42 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Contact presse : agnes.caradot@cnsa.fr - 07 86 32 43 68.